Guide Formule L

Statut de l'enfant et déclaration financière

Si vous demandez une pension alimentaire à l'égard d'un enfant qui a atteint « l'âge de la majorité », vous devez remplir la Formule L et l'annexer à votre demande. Au Yukon, l'âge de la majorité est de 19 ans. Remplissez donc une Formule L pour chaque enfant âgé de 19 ans ou plus.

Les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants ne visent que les enfants. Lorsqu'un « enfant » a atteint l'âge de la majorité, on doit donc fournir au tribunal des renseignements démontrant que cet enfant a encore besoin du soutien financier de ses parents pour subvenir à ses besoins.

Si vous êtes le demandeur ou le parent bénéficiaire

Le « demandeur » est la personne qui demande une pension alimentaire et qui en sera bénéficiaire. Vous êtes aussi un « demandeur » ou « requérant » si vous présentez une demande visant à modifier le montant de la pension alimentaire à l'égard d'un enfant qui a atteint l'âge de la majorité. Dans ce dernier cas vous devez également remplir l'article 1 de la Formule G ainsi que toute la Formule K.

La Formule L porte sur le mode de logement de l'enfant, son statut scolaire, son statut financier et professionnel, les dépenses relatives à ses études et les raisons pour lesquelles il a besoin du soutien financier de ses parents. Les renseignements que vous devez fournir sont énumérés à chaque article. Servez-vous d'un exemplaire de la Formule L comme brouillon. Lisez attentivement chaque article. Il est important que vous fournissiez des renseignements complets et précis, car ce sont les éléments de preuve dont se servira le tribunal pour rendre son ordonnance.

Il est peu probable que vous disposiez déjà de tous les renseignements requis. Vous devrez peut-être obtenir certains d'entre eux de l'enfant lui-même, ou les chercher dans certains autres documents. Vous devrez aussi remplir d'autres formules. Servez-vous de la feuille de travail ci-dessous pour dresser la liste des documents à obtenir et des choses à faire.

RAPPEL
N'oubliez pas de signer dans l'espace prévu à cette fin au bas de la Formule L, et d'annexer tout document susceptible d'inciter le tribunal à décider en votre faveur.

Documents à obtenir / Choses à faire	**Complété**
Formule G, article 1	
Formule K	
Inscrire le montant de l'article 4 à la ligne 106 de la Formule K	
Inscrire dans la Formule A le montant de pension demandé	